

DECRET N°2010-235 DU 11 JUIN 2010

autorisant Madame **Amina BENABID**
épouse EDOH à renoncer à la
nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la Nationalité Dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2009-177 du 05 mai 2009 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** le décret n°2007- 491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** la requête de Madame **Amina BENABID épouse EDOH** et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mai 2010.

DECRETE :

Article 1^{er} : Madame **Amina BENABID épouse EDOH** de nationalité béninoise, née le 18 décembre 1973 à Meknes (Maroc), fille de **Elhoussine Ben MOHAMMED** et de **Saâdia Bent MOHAMMED**, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

/...

Handwritten signatures in blue ink.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature, sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Amina BENABID épouse EDOH, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au journal officiel .

Fait à Cotonou, le 11 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la
Coordination de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,



Jean-Marie EHOUZOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Victor Prudent TOPANOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 MAEIAFBE 2 MJLDH 8 **Autres**
Ministères 28 Ambassade du Bénin/Allemagne 2 ; JORB 1 HCJ 2 DACP/MJLDH 6
S.G.E.-GCONB 2 -DGCST 2 UAC-ENA FADESP 3 Intéressé 1 DAN 5
Départements 12.-